

# Ramadan 2022 - رمضان 1443



Du verset 1 de la Sourate An-Naba' (78) au verset 6 de la Sourate An-Nâs (114)

## QUESTION 30

Qui a interdit à Mohammed (salAllahou aleyi we salem) de faire la prière ?

## RÉPONSE 30

Allah dit dans le Coran : {As-tu vu celui qui interdit ; à un serviteur d'Allah [Mohammed] de célébrer la Salat ?} S96 v9;10

{As-tu vu celui qui interdit ; à un serviteur d'Allah [Mohammed] de célébrer la Salat ?}

: Ce verset a été révélé à propos d'Abû Jahl - maudit soit-il ! - qui avait proféré des menaces contre le Prophète (salAllahou aleyi we salem), l'avertissant qu'il s'en prendrait à lui s'il continuait à faire la prière auprès de la Kaaba. En guise de conseil formulé sur un ton doux et conciliant, le Très-Haut lui dit : {Vois-tu s'il est sur la bonne voie} : Et si cet homme qui prie se trouvait sur le bon chemin, dans ses comportements, comme dans ses actes, alors que toi, tu cherches à l'en dissuader de manière coercitive ; {ou s'il ordonne la piété}, alors que toi, tu lui lances des réprimandes et des menaces à cause de la prière qu'il fait.

{Ne sait-il pas que vraiment Allah voit ?} : L'auteur de ces propos à l'égard d'un homme pieux ignore-t-il qu'Allah voit sa conduite et entend ses paroles, et ne manquera pas de le sanctionner sévèrement pour ces agissements.

Puis Allah dit sur un ton menaçant : {Mais non ! S'il ne cesse pas} : Si cet individu ne renonce pas à ce comportement haineux et obstiné, {Nous le saisissons certes, par le toupet}, c'est-à-dire qu'au Jour de la Résurrection, Nous couvrirons entièrement de noir son toupet ; {le toupet d'un menteur, d'un pécheur} : Le front d'Abû Jahl trahit le caractère mensonger de ses paroles et de ses actes.

(...) Ibn Abbâs (radhiAllahou anhou) rapporte : "Abû Jahl avait dit : "Si je vois Mohammed prier près de la Ka'ba, je foulerai son cou sous mes pieds." Le Prophète (salAllahou aleyi

we salem), ayant eu connaissance de ce propos, dit : “S’il l’avait fait, les Anges se seraient emparés de lui.” Al Boukhari 4958

Source : l’authentique de l’Exégèse d’Ibn Kathir (rahimouAllah) - Éditions Maison d’Ennour - p1897



La multitude des citations du Jour Dernier faites dans le Coran sous différents noms souligne l’importance accordée à ce dernier, en plus de la mention de ses signes. Chacun de ces noms à sa propre signification. Parmi ces noms, nous trouvons :

- L’Heure (S40 v59)
- Le Jour de la Résurrection (S30 v56)
- Le Jour de la rétribution (S01 v03)
- Le Jour du Regret (S19 v39)
- La demeure de l’au-delà (S29 v64)
- Le Jour de l’Appel Mutuel (S40 v32)
- La Demeure de Stabilité (S40 v39)
- Le Jour de la Décision (S37 v21)
- Le Jour du Rassemblement (S42 v07)
- le Jour des Comptes (S38 v53)
- Le Jour de la Menace (S50 v20)
- Le Jour de l’Éternité (S50 v34)
- Le Jour de la Sortie (S50 v42)
- L’Événement (S56 v01)
- L’Inévitable (S69 v01-03)
- Le Grand Cataclysme (S79 v34)
- Le Tumulte (S80 v33)
- L’Imminente (S53 v57)
- Le Fracas (S101 v01-03)

Dans An-Nihâya / Al-Fitan wal Malâhim t.1 p.255-256, Ibn Kathir (rahimouAllah) cita plus de 80 noms pour le Jour de la Résurrection

Source : Les signes de la fin des temps" - du Dr Yûsuf al-Wâbil hafidhouAllah - Editions Al-Hadith - p.33-36)